

Conseils pour la rédaction égalitaire des textes syndicaux

Secteur Femmes FSU
(2014 - actualisés 2017)

Quels textes ?

Tous nos textes sont concernés : publications fédérales et presse de nos syndicats, communiqués de presse, tracts... ainsi que nos interventions orales. Aujourd'hui, dans la FSU, on entend fréquemment « bonjour à toutes et tous », « celles et ceux » cela semble devenu naturel, et de plus en plus partagé. On peut, on doit continuer à évoluer dans ce sens.

Quelques principes : nous préconisons une certaine souplesse, une imprégnation progressive, mais il faut démarrer !

En 2015, le **HCE**, Haut Conseil à l'Égalité Femmes-Hommes, a publié le **guide Pour une communication publique sans stéréotype de sexe**, qui a été réédité et augmenté en 2016.

La Convention d'engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe a été adoptée par des ministères, dont le Ministère de l'Éducation nationale, ainsi que les 30 recteurs et rectrices d'Académie, des assemblées, des collectivités, des organismes publics, des services déconcentrés de l'État... : <http://haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/actualites-3/article/liste-des-signataires-de-la>

Premier principe : il est nettement préférable d'avoir cette préoccupation **dès la rédaction initiale** plutôt que d'effectuer un replâtrage après coup.

Plusieurs **procédés** pour nommer des groupes incluant hommes et femmes :

- quand **le nom ne change pas à l'oral** entre le masculin et le féminin. Exemple : salarié et salariée. A l'écrit, plusieurs choix sont possibles :

salarié(e)s → là, on met le féminin entre parenthèse, sur un plan symbolique c'est assez mal venu...

salariÉEs → pas génial au niveau graphique, parasite la lecture (rupture de la ligne)

salarié-e-s → forme assez usuelle (ou : salarié.e.s)

salarié-es → **choix du secteur femmes de la FSU** ; allège un peu la forme précédente (même si moins rigoureuse sur le plan grammatical peut-être)

salarié•es → nouveau signe typographique (Eliane Viennot pense également qu'un 2^e point est inutile en cas de pluriel).

Le HCE préconise les points. Nous n'avions pas gardé cette solution pour des raisons techniques liées à la typographie (majuscule automatique). Est apparu, depuis, le point milieu ou point médian, qui devrait prochainement avoir sa touche sur les futurs claviers. Pour le composer pour le moment : Alt + 250 (ou 183) sur PC (ou dans caractères spéciaux → possibilité d'associer un raccourci clavier), Alt + Maj + F sur Mac. Ou bien l'enregistrer après un copié-collé.

- quand **le nom change à l'oral**, selon les cas on peut reprendre le procédé décrit précédemment (les militant-es) ou choisir d'écrire les deux formes en toutes lettres : acteurs et actrices (sans doute préférable à acteur-trices ; le HCE recommande lecteur.rice.s). Cf article d'Eliane Viennot de septembre 2017, qui préconise de **s'en tenir aux cas où seulement une lettre ou deux distinguent le féminin du masculin**. Les deux formes se suivront dans l'ordre alphabétique (ce qui donne en particulier : les femmes et les hommes, les filles et les garçons, les lycéennes et les lycéens).

En cas d'accent grave, on peut préférer étranger-es à étranger-ères, même si c'est moins rigoureux. (HCE → usager.ère.s, mais aussi préfet.e.s, forme simplifiée).

Sur l'argument du nombre de signes, la réponse du HCE : « Enfin, les femmes « n'encombrent » pas un texte. »

A l'oral, il faut décliner le doublon quand les deux formes n'ont pas la même prononciation. On dira par exemple les électeurs et les électrices. Ou on pourra employer un mot collectif, comme l'électorat.

Formateurs et formatrices = équipes de formation, par exemple.

On peut soit nommer le féminin ET le masculin, soit effacer le genre.

NB : Au Moyen-Age, on ne se contentait pas de la forme masculine, on précisait « ceux et celles », « tous et toutes », on utilisait des expressions telles que : « créatures humaines », « la personne qui... », « quiconque, femme ou homme », « il ou elle doit savoir que... ».

En cas de doute sur le féminin d'un nom (profession, fonction...), il existe un guide officiel d'aide à la féminisation qui date de 1999, intitulé « *Femme, j'écris ton nom* » :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/994001174/0000.pdf>

NB : Y figure notamment le féminin **agente**, encore peu usité (et donc à promouvoir !). A noter que la législation a obligé nos camarades de Pôle Emploi à jongler avec les doublons de métiers dans le cadre de la lutte contre les discriminations, et qu'elles et ils y sont plus habitués-es que nous / que le mot "agente" par exemple leur est plus familier (*exemple de formulation plus neutre pour la 2^e*).

Accords des adjectifs qualificatifs épithètes : on peut les féminiser aussi... ou pas ! C'est un choix à effectuer, nous le faisons peu. Par exemple après un mot épïcène, il peut être appréciable d'écrire : les collègues militant-es.

Mais il y a aussi d'autres façons, comme la remise au goût du jour de la règle de proximité pour l'accord de l'adjectif, qui faisait écrire à Racine au XVII^e siècle : « Ces trois jours et ces trois nuits entières » (Athalie, I, 2). Revendication soutenue par le HCE.

Manifeste d'Eliane Viennot : « Nous n'enseignerons plus l'accord du masculin qui l'emporte sur le féminin » doit sortir fin octobre. Je peux le transmettre à qui souhaiterait le signer (rapidement), et réitère ma demande d'une interview à programmer dans FsC.

Cas particulier de TOUT : on peut écrire tou-tes pour l'adjectif indéfini, mais mieux vaut écrire toutes et tous quand il s'agit des pronoms → tou-tes les élèves ; au service de toutes et tous.

Penser aux autres formes : l'ensemble des élèves, chaque élève...

ATTENTION ! Certaines formules présentent toutefois des nuances de sens ! Ainsi la FSU, dans l'éducation, revendique la réussite de toutes et tous, et non pas de chaque élève !

→ celles et ceux, toutes et tous, chacun-e, quiconque, qui, on, chaque, les personnes, celle ou celui...

(Il faut savoir que certain-es préconisent carrément d'autres pronoms, qui seraient neutres : iel, ille, ul, ceux, ceulles...)

Quand c'est possible :

→ utiliser des mots **collectifs** (la population, les personnels, l'électorat, la direction, le secrétariat, le corps enseignant...)

→ des mots **épïcènes** (féminin et masculin sont identiques → élève, fonctionnaire, spécialiste, responsable, apte à, chaque...).

Exemples → les personnes, la présidence, la direction, le corps enseignant, les membres de la délégation, la clientèle, l'électorat, le lectorat, le service informatique, l'équipe administrative, le personnel d'entretien, le secrétariat, le siège, le comité de suivi, le personnel technique et d'encadrement, les contribuables, les journalistes scientifiques...

Dans tous les cas : **proscrire le masculin singulier générique !!**

Ex : Que fait l'enseignant dans sa classe ? Globalisation contestable (qui se reconnaît ou doit se reconnaître ?). Idem : le Français moyen, le citoyen lambda...

Droits de l'Homme → droits humains (proscrire aussi droits de LA femme → droits des femmes)
remplacer « fraternellement » par « solidairement » (Cf travaux notamment de Réjane Sénac sur les « non-frères »)

Éliminer toutes expressions telles que « chef de famille », « mademoiselle », « nom patronymique », « nom d'épouse et d'époux », « en bon père de famille », « nom de jeune fille » → remplacer par nom de naissance. Cf Circulaire n°5575/SG du 21 février 2012, loi n° 70-459 du 4 juin 1970 et loi du 4 août 2014.

Le « vrai » neutre existe peu dans notre langue. On peut aussi aller plus loin, et inventer des formes neutres novatrices (faire preuve de créativité !) Ce sera peut-être l'étape suivante ? (Après la visibilisation des féminins, c'est-à-dire en fait la démasculinisation de la langue).

Cohérence du texte / lisibilité : on peut choisir la rigueur et donc la féminisation systématique, ou faire le choix d'une féminisation plus « light ».

Mais ne pas rester au « niveau zéro » !

Il est important de toute façon de veiller à rendre les femmes « visibles », notamment quand on veut insister sur leur situation (accès aux métiers et fonctions, particularités, majorité et représentativité...) → enseignant-es, chômeurs et chômeuses...

Pour rappel, dans notre profession PE = 82 % de femmes. On pourrait également innover en adoptant le féminin de majorité !

Quelques zooms et exemples supplémentaires :

- Exemple de texte épïcène mettant à profit différents types de formulations neutres

Aux membres (1) de la communauté universitaire (2)

L'équipe (3) du Centre culturel est très heureuse de vous (4) présenter sa toute dernière-née : la saison d'abonnement 2008-2009. Elle arrive avec le printemps, aussi bourgeonnante qu'ensoleillée ! La promesse d'une saison culturelle divertissante et intelligente, voici ce que nous (4) vous (4) proposons avec fierté (5) ! Bon printemps et bons spectacles !

La direction (6) du Centre culturel

(1) Nom épïcène au pluriel

(2) et (3) Noms collectifs

(4) Pronoms épïcènes

(5) Groupe prépositionnel pouvant remplacer un adjectif non épïcène (ex. nous sommes fiers de vous présenter)

(6) Nom de fonction

Avez-vous la citoyenneté canadienne ? plutôt que Êtes-vous citoyenne canadienne ou citoyen canadien ? Poser sa candidature plutôt qu'être candidat-e.

- Exemple de texte réécrit par Eliane Viennot

<http://www.elianeviennot.fr/Langue-exemple.html>

Pour creuser un peu :

- Guide HCE : <http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/zoom-sur/article/pour-une-communication-sans>

- quelques consignes du Québec (2006) : <http://osez-dare.ainc-inac.gc.ca/tr/guide-fra.asp>

- Guide CGT : Décalogue pour une rédaction non sexiste (2010)

<http://www.cgtgroupama.fr/guide-cgt-decalogue-pour-une-redaction-non-sexiste.html>

- articles Maria Candéa et Eliane Viennot (septembre 2017)

http://www.francetvinfo.fr/societe/tribune-seules-les-partisanes-de-la-dominance-masculine-devraient-s-etouffer-devant-l-ecriture-inclusive_2340581.html

<https://www.revue-ballast.fr/maria-candea-langage-politique/> (avec des éléments intéressants aussi sur l'orthographe et la démocratisation)

- histoire du mot autrice : *me demander le document*

Texte joint : Document distribué au CDFN de mai 2014 + intervention, qui accompagnaient les conseils ci-dessus dans leur première version.

« Dans un pays où l'égalité entre les femmes et les hommes est inscrite dans la Constitution, la langue ne peut rester un domaine où serait encore admise et revendiquée l'expression de la prétendue supériorité d'un sexe sur un autre. Ne pas pouvoir nommer le féminin, ou le faire disparaître dans un genre prétendument indifférencié, c'est organiser l'invisibilité donc l'absence des femmes dans la sphère publique. »

Laurence Rossignol, 2016 (préface guide HCE)

Les dix recommandations du HCE :

1- Éliminer toutes expressions sexistes

2- Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions

3- User du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et toutes

4- Utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération

5- Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes

6- Ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle

7- Parler « des femmes » plutôt que de « la femme », de la « journée internationale des droits des femmes » plutôt que de la « journée de la femme » et des « droits humains » plutôt que des « droits de l'homme »

8- Diversifier les représentations des femmes et des hommes

9- Veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes (*compter ! → FsC, Uda...*)

site ressource : expertes.eu

10- Former les professionnel.le.s et diffuser ce guide